

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

Association BULTZA
Monsieur le Président
Mairie des Aldudes
Route d'Urepel
64430 LES ALDUDES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2008.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

.../...

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues :

Le 18 décembre 2007 a été signé une nouvelle convention de direction générale entre la Chambre des métiers et l'association Bultza dont le coût pour 2008 s'élève à 19 205.50 €.

Fait à Anglet,
Le 2 juillet 2009
L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes



Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES

Route d'Urepel

64430 LES ALDUDES

-----000000000-----

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2008**

Laurent Echeverria

Commissaire aux Comptes

Agréé près de la Cour d'appel de Pau

16 rue Maryse Bastié, Parc d'Activités de Maignon

64600 Anglet

Tél : 05.59.42.44.88 Fax : 05.59.42.27.71

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association BULTZA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance l'élément suivant :

- Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai été conduit à examiner les modalités d'octroi des prêts par l'association ainsi que le traitement de ceux-ci.

Les appréciations que j'ai portées sur ces éléments s'inscrivent dans ma démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

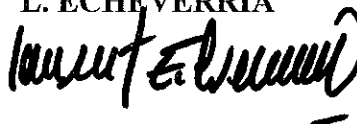
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion des dirigeants et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Anglet,
Le 2 juillet 2009
L. ECHEVERRIA
Commissaire aux Comptes

L. ECHEVERRIA



ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES

**Route d'Urepel
64430 LES ALDUDES**

-----000000000-----

ETAT COMPTABLE
DU 01/01/2008 AU 31/12/2008

CABINET LARRALDE - ECHEVERRIA et Associés
*Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*
16, rue Maryse Bastié
Parc d'Activités de Maignon
64600 ANGLET
Tél. 05 59 42 44 88 - Fax 05 59 42 27 71
N° SIRET 390 699 158 00011 - N° APE 741 C

ASSOCIATION BULTZA

MAIRIE DES ALDUDES

Route d'Urepel
64430 LES ALDUDES

----0000000000----

SOMMAIRE

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

CABINET LARRALDE - ECHEVERRIA et Associés



Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
16, rue Maryse Bastié
Parc d'Activités de Maignon
64800 ANGET

Tél. 05 59 42 44 88 - Fax 05 59 42 27 71

N° SIRET 390 699 155 00011 - N° APE 741 C

« BULTZA »
 ASSOCIATION LOI 1901
 SIEGE SOCIAL : 21 BOULEVARD JEAN D'AMOU
 64100 BAYONNE

-ooOoo-

BILAN

<u>ACTIF</u>			<u>PASSIF</u>		
	31/12/2008	31/12/2007		31/12/2008	31/12/2007
Prêts consentis			<u>Fonds associatifs</u>		
Capital restant dû	1 026 563.78	682 635.58	1) sans Droit de reprise	274 514.93	265 047.77
Provision pour dépréciation	-3 027.84	-2 446.59	2) avec Droit de reprise	971 823.64	596 790.80
Engagements a recevoir	106 612.00	4 262.45	Report a nouveau	-3 562.98	-10 882.94
<u>Disponibilités :</u>			Résultat de l'exercice	634.18	7 319.96
1) Banque et caisse	216 830.89	70 812.73	Provision s/risque & charge	930.00	
2) Valeurs mobilières placées	82 444.34	129 987.49	Intérêts courus a payer	3.00	
			Dettes fournisseurs	9 580.40	12 476.07
			Emprunts a verser	172 500.00	10 500.00
			Produits constatés d'avance	3 000.00	4 000.00
Total :	1 429 423.17	885 251.66	Total :	1 429 423.17	885 251.66

« BULTZA »
 ASSOCIATION LOI 1901
 SIEGE SOCIAL : 21 BOULEVARD JEAN D'AMOU
 64100 BAYONNE

-ooOoo-

COMPTE DE RESULTAT

	<u>CHARGES</u>		<u>PRODUITS</u>		
	31/12/2008	31/12/2007		31/12/2008	31/12/2007
Animation ch.des métiers		30 780.00	Fonds garantie FGIF		
Direct°générale.Ch.métiers	33 136.25	4 104.00	Com° Aquit.Transmission	1 000.00	1 000.00
Sofaris assurance sur l'insolvabilité des prêts	7 308.00	4 527.00	Cotisations membres	19 340.00	11 058.00
Honoraires	5 262.40	4 491.96	Dons manuels non affecté	520.00	710.00
Frais acte - publicité	1 170.30	398.88	Subvention fonctionnement	8 112.00	23 840.00
Réception-ptt-frais banque	159.88	18.97	Reprise provision sur prêt	3 254.80	2 409.32
Cotisation France initiative réseau (FIR)	1 451.00	1 439.00	Transfert charge exploitat°	13 930.75	19 494.00
Dépréciation des prêts	581.25	0.00	Prod. financier placement	4 476.91	
Dotation provision	930.00	3 254.80			
Perte prêt irrécouvrable					
Perte sur subvention		2 175.48			
Perte exceptionnelle	1.20	1.27			

Total : 50 000.28 51 191.36
 Bénéfice : 634.18 7319.96

Total : 50 634.46 58 511.32
 Perte :

GABINET LARRALDE - ECHEVERRIA et Associés

*Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes*

16, rue Maryse Bastié
 Parc d'Activités de Maïghon
 64600 ANGLET

Tél. 05 59 42 44 88 - Fax 05 59 42 27 71
 N° SIRET 390 889 155 00011 - N° APE 741 C

« BULTZA »
ASSOCIATION LOI 1901
SIEGE SOCIAL : 21 BOULEVARD JEAN D'AMOU
64100 BAYONNE

-ooOoo-

ANNEXE

L'exercice clos le **31 décembre 2008** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan s'élève à 1 429 423,17 €.
Le compte de résultat dont le total s'élève 50 634,46 €.
se solde par un bénéfice de 634,18 €.

• **PRESENTATION DES COMPTES**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

• **METHODES GENERALES**

• **Convention de principe**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

• **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.



• **Amortissements et immobilisations**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissement joints).

• **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

• **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

• **CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

• **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

Evénements principaux de l'exercice : Un bénéficiaire de prêt a été déclaré partiellement douteux cette année 2008, et porté comme tel à hauteur de 581,25 euros. La provision reprise de l'exercice antérieur 2007 est restée inchangée et concerne les mêmes intéressés.

• **SUIVI DES PRETS DEFINITIVEMENT IRRECOUVRABLES**

Prêts devenus irrécouvrables dans l'exercice	Prêts irrécouvrables au cours des exercices antérieurs	Cumul des prêts irrécouvrables à la date de clôture de l'exercice
Néant €	12 518,60 €	12 518,60 €

• **TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute de clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	682 635,58	684 500,00	340 571,80	1 026 563,78
TOTAL	682 635,58	684 500,00	340 571,80	1 026 563,78

CABINET LARRALDE - ECHEVERRIA et Associés
 Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 16, rue Maryse Bastié
 Parc d'Activités de Maignon
 64600 ANGLET
 Tél. 05 59 42 44 88 - Fax 05 59 42 27 71
 N° SIRET 390 899 155 00011 - N° APE 741 C

• **CREANCES ET DETTES**

ETAT DES CHARGES A PAYER

Honoraires.....	5 262,40 €
Caution Sofaris 4° trimestre 2008.....	2 154,00 €
Intérêts courus à payer	3,00 €
« Direction général « ch. Métiers »	2 164,00 €

PRODUITS A RECEVOIR

Deux dossiers aquitaine transmission	250,00 €
Cotisation Maaf 2008 à recevoir	1 000,00 €
Cotisation 2008 communauté de communes de St Palais	1 150,00 €
Conseil général – subvention de fonctionnement	8 112,00 €
Cotisation Malakoff 2008	600,00 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Société générale (cotisation 2009 – 2010 –2011)	3 000,00 €
---	------------

• **EFFECTIF MOYEN**

L'association n'est dotée d'aucun personnel salarié.

• **INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**
(bénévolats, mises à disposition...)

La chambre des métiers des Pyrénées Atlantiques a fait un abandon de créance de sa prestation « animation » du secteur « Pays-basque intérieur » à hauteur 12.037,25 euros représentant 22,25 journées de travail

La chambre de commerce de Bayonne Pays-Basque a fait un abandon de créance de sa prestation « animation » du secteur « Côte basque » à hauteur 20.828,50 euros représentant 38,50 journées de travail

Ces prestations ne figurent plus dans le compte de résultat comme l'an passé, et leur présentation nouvelle devient une mention de la présente annexe comptable.

-o O o--

CABINET LARRALDE - ECHEVERRIA et Associés
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
16, rue Maryse Bastié
Parc d'Activités de Maignon
64600 ANGET
Tél. 05 59 42 44 88 - Fax 05 59 42 27 71
N° SIRET 390 699 155 00011 - N° APE 741 C